

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Dès que les alarmantes dépêches annonçant le désastre de Saint-Pierre ont été connues, le Prince a fait parvenir à M. le Président de la République Française le télégramme suivant :

La confirmation des nouvelles qui viennent de la Martinique afflige profondément les amis de la France; je vous adresse l'expression de ma tristesse.

ALBERT, Prince de Monaco.

M. Loubet a répondu à Son Altesse Sérénissime :

Je remercie sincèrement Votre Altesse de la part qu'Elle prend à la tristesse de la France.

Emile LOUBET.

Le Prince a reçu la lettre par laquelle S. M. la Reine Régente d'Espagne notifie à Son Altesse Sérénissime le décès de S. M. le Roi Don François d'Assise.

Par Ordonnance du 4 mai 1902, M. Léopold-Fernand, Comte Balny d'Avricourt, a été nommé Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince de Monaco près S. M. le Roi d'Espagne.

Par Ordonnance du 7 du même mois, M. Gaston Moch, Conseiller privé du Prince, est nommé Chef du Cabinet de Son Altesse Sérénissime.

Par Ordonnance du même jour, M. Adolphe Fuhrmeister, Attaché au Secrétariat des Commandements du Prince, est nommé Secrétaire particulier de Son Altesse Sérénissime.

Le Prince, par Ordonnance du 10 mai, a nommé dans l'Ordre de Saint-Charles :

Officier : M. le docteur Cornil, Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de l'Association internationale de la Presse médicale;

Chevalier : M. le docteur Raoul Blondel, Secrétaire général de l'Association internationale de la Presse médicale.

M. le Baron de Rolland, Vice-Président du Conseil d'Etat est, par Ordonnance du même jour, délégué à l'effet de représenter le Prince au Congrès de l'Association internationale de la Marine, qui doit se tenir à Copenhague, du 8 au 12 juillet 1902.

Par Décision Souveraine du 12 mai 1902, MM. les Membres du Conseil d'Etat de la Principauté et du Conseil privé de Son Altesse Sérénissime sont autorisés à s'inscrire, s'ils le désirent, comme Membres de l'Union interparlementaire.

PARTIE NON OFFICIELLE**Echos et Nouvelles**
DE LA PRINCIPAUTÉ

Le Prince Héritaire a quitté Monaco dimanche soir, par le train de luxe de 7 heures 10, se rendant à Paris, d'où il repartira mardi pour assister aux fêtes du couronnement de S. M. le Roi Alphonse XIII, à Madrid.

Son Altesse Sérénissime a été saluée sur le quai de la gare par S. Exc. le Gouverneur Général; M. le Comte Gastaldi, Maire; M. le Colonel Beldando de Castro, Aide de Camp, et plusieurs autres notabilités.

Comme on l'a vu à la partie officielle du journal, S. A. S. le Prince vient d'autoriser MM. les membres du Conseil d'Etat, ainsi que de son Conseil privé, à faire partie, s'ils le désirent, de l'Union interparlementaire.

Cette importante institution a été fondée en 1889, dans une Conférence tenue à Paris entre un certain nombre de membres de plusieurs parlements européens, sur l'initiative de MM. Frédéric Passy, alors député français, et Randal Cremer, membre de la Chambre des Communes. Elle a pour objet l'étude des questions internationales intéressant la cause de la paix et de l'arbitrage, et la propagation, dans les divers Parlements, des solutions adoptées; à cet effet, les membres de l'Union constituent, dans leurs Parlements respectifs, des « Groupes interparlementaires », dont certains sont fort nombreux et actifs. Au total, l'Union interparlementaire ne compte pas, à l'heure actuelle, moins de 1,500 membres ou anciens membres des Parlements de dix-sept pays différents (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Serbie, Suède, Suisse et Etats-Unis d'Amérique). Depuis 1892, elle possède à Berne un organe permanent, le « Bureau interparlementaire », composé de deux représentants par nation, élus pour une année.

Les membres de l'Union se réunissent dans des sessions, généralement annuelles, nommées « Conférences interparlementaires ». L'importance de ces assemblées est marquée par ce fait que, de tradition constante, la Conférence siège dans le local même de la Chambre haute du pays où elle se réunit, et sous la présidence du président de cette Chambre. C'est ainsi qu'en 1900, la Conférence a siégé à Paris, dans la Salle du Sénat, sous la présidence de M. Fallières, et que la session de

cette année aura lieu, en septembre prochain, à Vienne, à la Chambre des Seigneurs. Il y a quelques années, même, le Sénat belge, se trouvant encore en session au moment où la Conférence se réunissait, interrompit le travail législatif pour laisser son palais à l'Union interparlementaire.

Ce n'est certainement pas une simple coïncidence qui permet de constater le rapprochement des dates suivantes dans l'histoire du mouvement pacifique, si jeune encore en tant que mouvement méthodiquement organisé :

1889. — Premier Congrès Universel de la Paix, et Première Conférence interparlementaire.

1892. — Fondation du Bureau international de la Paix et du Bureau interparlementaire, tous deux à Berne.

1894. — Adoption, par le Congrès, d'un « Code de l'arbitrage », comportant l'organisation d'une Cour permanente.

1895. — Adoption par la Conférence interparlementaire, d'un projet de Cour arbitrale, dérivé du précédent.

1896. — Communication de ce projet aux Puissances par le Bureau interparlementaire.

1898. — Message de l'empereur de Russie.

1899. — Conférence diplomatique de La Haye.

1900. — Constitution de la Cour arbitrale de La Haye.

En 1897, l'Union interparlementaire adopta une modification à ses statuts primitifs, en vue de permettre l'admission des membres des « Conseils facultatifs » pouvant exister dans les Etats non parlementaires, à la condition que cette décision ait été notifiée par le Bureau interparlementaire à l'Etat intéressé, et que le gouvernement de ce dernier autorise les membres de Conseils en question à s'inscrire à l'Union.

C'est cette notification que vient de recevoir le Gouvernement princier, comme une première et heureuse consécration du succès avec lequel le XI^e Congrès universel de la Paix s'est tenu à Monaco le mois dernier; et c'est à quoi Son Altesse s'est empressée de répondre par l'autorisation à laquelle nous faisons allusion en commençant.

Les quelques détails que nous venons de donner suffisent à faire comprendre que la création de l'Union interparlementaire, c'est-à-dire d'une sorte de *Parlement des Parlements*, a été un événement dont la haute portée est encore incalculable, à si peu d'années de sa réalisation. Et les habitants de Monaco seront heureux d'apprendre que la Principauté doit être représentée à l'avenir dans une assemblée dont les travaux ne peuvent manquer d'être si féconds pour l'humanité.

MM. les Membres du Conseil d'Etat et du Conseil privé sont avisés que, pour s'inscrire à l'Union interparlementaire et pour tous renseignements, ils ont à s'adresser à M. Gobat, conseiller national, secrétaire du Bureau interparlementaire, à Berne.

M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, MM. Georges Baltazzi, B. de Juigné et Piédallu, mem-

bres du Conseil, qui ont passé quelques jours à l'hôtel de Paris à Monte Carlo, sont repartis pour Paris.

La saison théâtrale à Monte Carlo est définitivement close. Les dernières représentations qui ont eu lieu cette semaine avaient attiré un nombreux public qui a applaudi les interprètes des petites pièces et des ballets par lesquels s'est terminée une saison des plus brillantes et des plus variées. Il reste maintenant aux hôtes et aux habitants de la Principauté la fort agréable distraction artistique des concerts que l'excellent orchestre du Casino continuera à donner chaque soir (et deux fois par jour les jeudi et dimanche) dans la belle salle Garnier, en attendant que la température plus élevée permette de reprendre la série des concerts en plein air au kiosque des superbes terrasses de Monte Carlo, centre de l'animation mondaine de ce pays pendant nos merveilleuses soirées estivales.

Dans son audience du 6 mai, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations ci-après :

Chantelet Jean, né à Sancoins (Cher), le 7 août 1884, journalier, sans domicile fixe, vingt jours de prison et 32 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion :

Soboul Lévelide-Justin, né à Alais (Gard), le 8 mars 1873, garçon de café, sans domicile fixe, même peine et même délit.

LES FOUILLES DU PRINCE DE MONACO

Les fouilles ordonnées par S. A. S. le Prince de Monaco dans les grottes de la station préhistorique de Grimaldi ont été l'objet d'une communication à l'Académie des Sciences, le 24 avril dernier. Nous attendions pour en parler le complet achèvement des travaux. Cette circonstance spéciale nous détermine à sortir de la réserve que nous nous étions imposée et à donner un aperçu sur l'économie d'une entreprise paléontologique dont la découverte des squelettes n'est qu'un épisode.

Le but que s'est proposé le Prince a été de relever au fond des grottes paléolithiques dites de Menton, les vestiges de la première occupation du littoral par la race humaine; d'en suivre la marche et le progrès jusqu'au sommet des dépôts; de rattacher les derniers témoignages de l'époque quaternaire aux premières manifestations d'une industrie moins ancienne dite néolithique qui a été reconnue dans les grottes de la Principauté. Ce programme est actuellement rempli, presque sans *desiderata*.

Les résultats des fouilles sont les suivants :

Après une régression marine de 28 mètres durant la période postpliocène, les cavernes sont devenues habitables et la présence de l'homme y est inscrite dès la seconde moitié du quaternaire inférieur par de larges et épais lits alternés de cendres et de sable fin. L'outillage grossier en grès, ainsi que la faune presque exclusivement représentée par *Elephas antiquus* et *Rhinoceros Merckii*, offrent le double caractère des primitives migrations et d'un climat chaud.

La superposition des foyers permet de suivre les modifications introduites successivement dans l'industrie, et l'extinction graduelle des races d'animaux poursuivies par les chasseurs. Ainsi le silex tend à se substituer au grès et les ruminants remplacent dans les trophées de chasse les proboscidiens et les ongulés des niveaux inférieurs. Plus haut apparaissent en assez grand nombre les sangliers, les loups, le chat des cavernes et tout un groupe de félidés de petite taille. L'ours des cavernes est rencontré en grande quantité dans les étages supérieur et moyen.

L'état du sommet de la grande caverne appartient encore au quaternaire inférieur. Mais comme la disposition stratigraphique prouvait abondamment que la caverne était devenue inhabitable par suite d'une presque totale obstruction, Son Altesse Sérénissime s'assura le droit d'excavation des grottes voisines et en ordonna l'exploration méthodique. Dans celles-ci, la fouille des foyers inférieurs amena les résultats souhaités et il fut possible de renouer le fil interrompu et de suivre toutes

les transitions de l'art de la pierre jusqu'à l'apparition d'une technique nouvelle qui prélude à la meilleure époque. Les grès, les calcaires, le silex vulgaire même sont définitivement rejetés; les jaspes colorés, la calcédoine, les serpentines sont les matières le plus souvent employées pour la fabrication des outils.

C'est à la base des foyers, où se révèlent les premières tendances à s'affranchir des procédés traditionnels, qu'au mois de juin dernier, la fouille a relevé une sépulture double renfermant les squelettes associés d'une femme âgée et d'un jeune homme de quinze ans. Le jeune homme mourut le premier. Il fut déposé dans une fosse de 75 centimètres de profondeur; étendu sur le flanc droit, les jambes repliées. Il avait sur la tête une quadruple enflade de petit coquillages. Pour inhumer la femme, morte après lui, on découvrit la première sépulture et le nouveau cadavre fut placé la face contre terre, les membres inférieurs ramenés sous le torse. Cette femme n'avait d'autres ornements que deux bracelets de coquillages au bras gauche. Les crânes se touchaient. Pour les préserver contre le tassement des terres supérieures on avait agencé quatre pierres formant abri.

Ce sont ces squelettes qui ont fait l'objet d'une récente communication à l'Institut. Il serait presque superflu d'en donner une nouvelle description après tout ce qu'on en sait déjà. Il suffira de résumer les particularités qui les différencient des autres types humains connus. Le prognathisme exagéré des mâchoires inférieure et supérieure, la forme particulière de la base des fosses nasales, la longueur des bras les rattachent à la race nègre, alors que l'ensemble des formes de la boîte crânienne les en éloignent. La mâchoire récurrente et étroite se voit communément chez les squelettes des cavernes. Cette race portera dorénavant le nom de *Type de Grimaldi*.

Un foyer plus élevé de 75 centimètres renfermait un autre grand squelette étendu sur le dos. Sa haute stature et le bon état de conservation des ossements en constituent le principal intérêt actuellement, depuis les nombreuses descriptions qui ont été faites du *Type Cro-Magnon*, auquel il appartient. Les foyers des niveaux supérieurs ont produit une grande quantité d'outils d'un fini remarquable. Cet art primitif atteint son apogée vers la partie moyenne du remplissage et décroît rapidement. Il était en complète décadence à l'époque où vivait une jeune femme dont la sépulture a été rencontrée presque au sommet du talus. Ce corps, très endommagé au contact d'une formation marneuse, pourra être reconstitué, et fournira, espérons-le, le sujet d'une étude d'un rare intérêt. Il appartient au type de *Cro-Magnon*.

Ajoutons, pour terminer, que le crâne d'un des descendants de la grande race des cavernes a été retrouvé dernièrement dans un des ossuaires néolithiques de la Principauté.

Lettre de Paris

Paris, 12 mai 1902.

Les sujets d'articles sensationnels n'ont, je crois, jamais été aussi terriblement nombreux qu'en la dernière semaine que nous venons de vivre. Devant l'horreur de la catastrophe de la Martinique, ont passé au second plan des faits multiples qui, en d'autres circonstances et à des titres divers, eussent suffi pendant plusieurs jours à remplir les colonnes de tous les journaux quotidiens: c'est d'abord le triste et meurtrier déraillement d'un train de pèlerins belges aux environs de Paris; puis cette extraordinaire histoire du prétendu héritage de cent millions donnant lieu à la plus colossale escroquerie du siècle; ensuite l'important renouvellement de la Chambre des Députés et les résultats du scrutin de ballottage; enfin, hier matin, la mort tragique à Paris de l'aéronaute Sévero et du mécanicien qui l'accompagnait dans son audacieuse expérience de ballon dirigeable. J'en passe et des plus divers: les débats de l'affaire de Roquebrune à Nice; la maladie à La Haye de la Reine Wilhelmine (dont l'état de santé s'est fort heureusement amélioré), le départ pour la Russie du Président de la République; la visite du Roi de Suède et Norwège en France; les préparatifs du prochain couronnement du Roi Alphonse XIII à Madrid et du couronnement du Roi Edouard VII à Londres; les négociations pour la fin de la guerre Sud-Africaine...

Ces événements de toute sorte pâlisent hélas! devant la grandeur du désastre qui en frappant la France dans une de ses plus anciennes colonies, vient d'émouvoir l'humanité tout entière.

La douloureuse angoisse que tout le monde a éprouvée en France en apprenant le sinistre de Saint-Pierre, l'un des plus épouvantables que le globe ait pu voir, ne peut plus être atténuée par aucun doute. Le désastre n'est, aujourd'hui, que trop certain et les télégrammes viennent le confirmer de toutes parts, sans pouvoir même y ajouter aucun détail. C'est à peine si on peut parvenir à s'expliquer comment il a pu se produire l'éruption; mais la catastrophe elle-même reste mystérieuse et ignorée. Tout ce qu'on sait, c'est que la montagne Pelée n'avait commencé que le 3 mai à donner de légers signes d'activité. Peu à peu, ses environs et la ville de Saint-Pierre se couvrirent d'une sorte de brouillard formé de cendres qui se répandirent aussi sur la mer et noyèrent la région d'une brume impalpable. Le 5, les factoreries Guérin étaient détruites par une coulée de lave; le 6, un torrent de boue brûlante commençait à remplir la vallée de la rivière Blanche qui débouche, ainsi que la rivière des Pins, à quelques kilomètres au nord de Saint-Pierre. On pouvait donc supposer que le torrent de lave, qui s'avancé d'ailleurs assez lentement, avait trouvé sa voie de sortie naturelle et gagnerait sans encombre la mer en suivant le cours généralement presque à sec de la rivière. Tout se serait passé assez loin de la ville.

Que s'est-il produit soudainement? L'éruption volcanique a-t-elle été précédée d'un violent tremblement de terre? La ville, construite en bois, a-t-elle pris feu sous la pluie de projectiles enflammés que crachait le volcan? Une nuit épaisse enveloppe encore sous un rideau de fumées noires le mystère tragique de ces 30,000 morts fauchés en quelques heures.

Parmi les victimes, il faut comprendre M. Mouttet, le jeune et distingué gouverneur de la Martinique, qui, avec sa femme, s'était transporté à Saint-Pierre pour se rendre compte des dangers courus par la ville; puis encore le colonel Gerbaut, de l'infanterie de marine et sa femme; MM. Perein et Clerc, les deux candidats à l'élection législative dont le scrutin de ballottage devait avoir lieu dimanche; enfin une foule de fonctionnaires de notables commerçants dont les familles sont en ce moment dans la désolation.

Toutefois, une espérance reste. Un télégramme parvenu en France et adressé à la famille de M. Knight, sénateur, annonce qu'il a la vie sauve et qu'il s'était retiré au Morne-Rouge. On doit attacher à ce fait une grande importance, car il ne semble guère douteux, si le Morne-Rouge a été préservé, que beaucoup d'habitants de Saint-Pierre aient pu y trouver refuge. C'est là, en effet, que se trouvent rassemblées toutes les villas des Français et des créoles riches, et aussitôt qu'apparaissent les premiers beaux jours, une partie de la population quittait chaque soir la ville pour aller passer la soirée et la nuit au Morne-Rouge. On se souvient, qu'il y a quelques années, le Morne-Rouge fut entièrement rasé par un cyclone dont la soudaineté ne permit à aucun de ses habitants d'échapper à la mort. Cette première catastrophe, dont les ravages avaient été complètement réparés, permit d'établir que la population moyenne du Morne-Rouge était d'environ 3,000 personnes, venues la plupart de Saint-Pierre, comme nous le disons plus haut. On peut donc espérer que le Morne-Rouge est préservé, qu'une partie des habitants a pu s'y réfugier en temps voulu.

Ce désastre qui depuis la disparition d'Herculanum et de Pompei n'avait pas de précédent dans l'Histoire, a profondément impressionné le monde civilisé tout entier. En Amérique, en Angleterre et dans toute l'Europe, la presse est unanime à témoigner de la part que tous les peuples ont prise à l'indescriptible malheur qui met la France en deuil.

Quel triste sort que celui de cette belle colonie de la Martinique! Sous un admirable climat elle est, de par sa position géographique sur le globe, soumise à toutes les violences des forces de la nature. Les cyclones l'ont ravagée périodiquement, les tremblements de terre l'ont ruinée, le feu de la terre l'éprouve aujourd'hui et détruit le sixième de la population totale. En dépit de tant d'épouvantes accumulées, les habitants de cette portion des Antilles travaillent et luttent avec un stoïcisme admirable. Dans le terrifiant désastre qui les atteint, la métropole se doit de tourner la sollicitude de son cœur, et de sa richesse surtout, vers ses enfants d'au-delà les mers et de leur venir en aide avec un empressement d'autant plus grand que la nature et le sort se montrent contre eux plus acharnés...

L. S.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Les mollusques venimeux. — M. Glanville Corney signale, dans un récent numéro de *Nature*, un cas singulier relativement à la toxicité des mollusques,

ou plutôt à la possession, par certains de ceux-ci, d'un venin bien caractérisé. Ce cas s'est présenté de l'autre côté du globe, aux îles Fidji. Une Européenne était occupée à pêcher, en mer, dans le port de Levuka, après la chute du jour. Un des matelots lui tendit un mollusque qu'il avait ramassé à marée basse sur le rivage, tandis qu'il se procurait de l'appât. Mme B..., qui est une vieille résidente aux Fidji, se mit en devoir de sortir le mollusque de sa coquille, au moyen du petit doigt, le matelot ayant au préalable fait craquer celle-ci pour faciliter l'opération. Mais pendant qu'elle s'efforçait de parvenir au résultat désiré, Mme B... se sentit piquée, et en quelques instants, sa main et son avant-bras s'engourdisaient. L'engourdissement gagna ensuite le bras, puis l'épaule, et force fut, devant les symptômes, de regagner le rivage. Au bout d'une heure, la situation était devenue très grave : la blessée ne pouvait plus parler, et presque tous les muscles volontaires se trouvèrent paralysés. Pourtant ni le muscle cardiaque ni le poumon ne parurent touchés : les organes fonctionnaient normalement. A certains égards, la condition était celle que l'on rencontre dans l'empoisonnement par le curare. La blessure était petite, mais visible. Après deux jours, les symptômes commencèrent à s'amender, mais la guérison fut très lente. A aucun moment il n'y eut de perte de conscience ; mais une certaine confusion dans les idées était manifeste, et par suite de la paralysie des muscles de la phonation, le langage était impossible. Pourtant, comme le déclara la malade, par la suite, elle savait très bien ce qui se passait autour d'elle. Le mollusque qui fut cause de ces accidents singuliers était un *Conus geographicus* : et on connaît d'autres cas, analogues au précédent, où le même mollusque paraît avoir été l'agent pathogène.

L'inventeur du thermomètre. — *Scientific American* résume les données généralement admises à l'égard de l'invention du thermomètre. On s'accorde à attribuer l'invention de cet appareil à Cornelius Drebbel qui vivait à Alkmaar (Hollande septentrionale) et aurait imaginé le premier thermomètre en 1638. Pourtant Viviani et Castelli font remonter l'honneur de cette invention à Galilée et donnent 1597 comme date du premier appareil. Une récente monographie de M. Bolton confirme cette manière de voir, mais donne la date de 1592 au lieu de 1597.

L'instrument imaginé par Galilée semble avoir été un thermomètre à air ; du reste Sanctorius, contemporain de Galilée, parle du thermomètre comme d'un très vieil appareil. Quoi qu'il en soit, le thermomètre aurait reçu sa forme actuelle à Florence, où le grand-duc Ferdinand s'en serait servi, en 1641, pour des expériences sur l'incubation.

En 1662, Robert Boyle montra un thermomètre à la *Royal Society*. Hooke fut le premier à déterminer le point zéro de l'échelle au moyen de la glace fondante, ce qui permettait de retrouver à volonté ce point ; le second point fixe fut déterminé par Rinaldini en 1694 ; enfin, l'usage du mercure comme liquide thermométrique était connu des académiciens de Florence.

Les premiers thermomètres précis à mercure furent fabriqués en 1714 par Fahrenheit, à Dantzig.

Congrès d'hygiène allemand. — La Société allemande d'hygiène publique tiendra son Congrès annuel à Munich du 17 au 20 septembre 1902. Les questions suivantes sont à l'ordre du jour : la surveillance hygiénique des cours d'eau ; la ville et la campagne dans leurs rapports sanitaires ; les habitations humides ; l'influence de l'empirisme sur la santé et la vie des populations ; la boulangerie au point de vue hygiénique, etc.

VARIÉTÉS

LES VOLCANS

Terriblement et sinistrement d'actualité est la question des volcans dont les éruptions sont d'autant plus épouvantables que la colère de ces monstres naturels, comme cela vient de se produire pour le cratère du Mont Pelé, éclate après une longue période de repos.

Lorsque le moment suprême est proche, la terre tremble autour du volcan et des détonations souterraines succèdent violemment. Tout à coup, le bruit cesse et

pendant quelques secondes un silence profond enveloppe la contrée. Puis la terre oscille de nouveau : un nuage épais couvre le pays, et un cri formidable sort des profondeurs : c'est la voix du monstre ; il mugit, il entre en fureur. De sa bouche s'élèvent de lourdes bouffées de vapeurs, et une colonne de fumée en jaillit avec fracas. Cette fumée ne s'est pas encore développée dans l'espace que déjà un cylindre de cendre presse le bord du cratère enflammé.

La fumée et les cendres, en formant d'épais nuages, ont couvert de ténèbres tout le pays, tandis qu'aux mugissements du volcan est venu se mêler le roulement du tonnerre. La foudre éclate et les éclairs qui sillonnent le front du géant ajoutent encore à la grandeur du spectacle.

Au plus fort de cette lutte des éléments — alors que la fumée et les cendres voilent le firmament, que le volcan mugit, que les éclairs serpentent, que l'espace est rempli de globes brûlants, au plus fort de cette effroyable convulsion, la montagne s'ouvre et de ses entrailles sort un fleuve incandescent : c'est la lave qui jaillit.

On s'étonne, on est frappé de stupeur en songeant que les cendres vomies par le volcan de la Martinique aient suffi pour ensevelir, dans l'espace de quelques minutes, la ville de Saint-Pierre avec tous ses habitants. Comparé à l'Etna et même au Vésuve, le mont Pelé est un petit volcan. Comparé aux autres volcans de l'Amérique du Sud, il est un nain. Mais la quantité de cendre que, pendant sa crise, vomit le moindre volcan, dépasse tout ce que l'on peut imaginer.

L'éruption du Vésuve, survenue en 1794 enveloppa d'épais nuages de cendres la Calabre entière. Le S-ngay, dans une de ses crises, recouvrit la contrée environnante d'une couche de cendres de 150 mètres d'épaisseur ; et l'on évalue à plus de 300 millions de kilos le poids des cendres vomies en un seul jour par le volcan de Bourbon. Le nuage de cendre sorti du volcan de Timboro, de l'île de Sambava, s'étendit sur un espace plus grand que l'Europe centrale ; et la masse accumulée de cette cendre représentait, dit-on, trois fois le volume du mont Blanc, c'est-à-dire un volume de trois fois 500 milliards de mètres cubes.

En 1883, le volcan de Krakatoa, avant son effondrement au moment de sa crise épouvantable, n'avait que 750 mètres de hauteur. C'était donc un petit volcan, et cependant de sa bouche sortit une masse de cendres évaluée à 33 kilomètres cubes par l'ingénieur que le gouvernement néerlandais avait chargé d'étudier les effets du cataclysme. Cette éruption du Krakatoa fit périr plus de 40.000 êtres humains, et leur mort survint en quelques minutes.

Des géologues ont admis que le noyau central du globe était une masse compressive mais capable, nécessairement, de répondre à toute compression par un choc en retour, une répression qui lui fait reprendre sa forme intégrale.

Les couches terrestres s'écrasent et compriment... Le noyau répond par une répression et un craquement, une fissure se produit. La fissure vient parfois jusqu'à la croûte terrestre. Le volcan est formé au-dessus ou au-dessous du niveau de la mer.

La Martinique et la Guadeloupe sont des îles poussées à la surface de l'Océan par un choc en retour du noyau terrestre. Elles constituent les cimes volcaniques de montagnes sous-marines.

Comment l'éruption se produit-elle ? On sait que les pays à volcans sont naturellement sujets à se ressentir plus que tous les autres des luttes énormes qui ont lieu entre les couches terrestres et le noyau du globe. Aucune de ces luttes ne se produit sans qu'une commotion, un tremblement de terre ne viennent les secouer terriblement...

Des fissures nouvelles se produisent de la sorte à la base des montagnes volcaniques et l'eau de la mer s'infiltré par elles sous les cratères. Cette eau dégage, comme on dit en physique, de la vapeur d'eau qui augmente sans cesse de volume, et bientôt ne se trouve plus maintenue par une pression atmosphérique suffisante. Grâce aux gaz délétères qui se dégagent, l'éruption se produit, toujours avec une force inouïe.

Et sur le rivage de la mer, les vagues se soulèvent parfois en montagnes venant submerger les plages...

Une dépêche de New-York annonce l'éruption de la soufrière de Saint-Vincent, une île des petites Antilles anglaises, voisine de la Martinique.

Cette éruption, concordant avec l'effrayant cataclysme qui vient d'anéantir un des fleurons de notre couronne coloniale, ne laisse pas que d'inquiéter tous ceux dont l'attention est en ce moment si douloureusement fixée sur les phénomènes terrestres des Antilles.

L'île de Saint-Vincent a été découverte par Christophe Colomb, le 22 janvier 1498. Plus tard, par un accord entre Anglais et Français, elle ne fut point colonisée et resta en possession des indigènes, les Caraïbes des Antilles, jusqu'en 1675. Ce ne fut qu'en 1797 que les Anglais devinrent maîtres de l'île, qui leur appartient depuis cette époque.

Cette île, qui mesure 25 kilomètres du Nord au Sud, sur 17 de largeur maxima, a pour chef-lieu Kingstown. Elle est parcourue, du Nord au Sud, par une chaîne volcanique, dont les sommets principaux sont, en partant du Nord, le Morne-à-Garou, la Soufrière, le Grand-Bonhomme et le Saint-Andrew, qui domine la ville de Kingstown.

Le volcan de la Soufrière est couronné par un double cratère. l'un de 5 kilomètres de tour et de 150 mètres de profondeur, dont le fond est occupé par un lac plus récent et de moindres dimensions. C'est ce dernier qui fit éruption en 1812. Les cendres qui s'en échappèrent furent portées à une grande distance.

Le centre de la Soufrière est occupé par un cône de volcan couvert d'incrustations de soufre. Tout autour, la couleur du terrain et des pierres même est blanche ; sur quelques-unes on aperçoit une fleur d'alun. En traversant la surface dans tous les sens, on entend sous les pieds un retentissement sourd et profond qui prouve que l'aire sur laquelle on marche est absolument creusée par dessous. Ces bruits souterrains ont pris, ces derniers jours, une accentuation plus prononcée, et ont été accompagnés des manifestations que la dépêche de New-York a relatées.

En 1780, l'île Saint-Vincent fut ravagée par l'ouragan du 10 octobre, le plus terrible qui ait été mentionné dans l'histoire des Antilles. Il étendit ses ravages principalement sur Saint-Vincent, la Grenade, Sainte-Lucie et la Martinique. Les plantations furent détruites, les maisons renversées, et l'on estima à plus de 20,000 le nombre des morts dans les quatre îles.

Souhaitons, en terminant, que l'immense désastre occasionné par le mont Pelé ne provoque pas l'émulation de la Soufrière et que les phénomènes éruptifs de ces jours-ci s'en tiennent à la menace.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 4 au 11 Mai 1902

LIVOURNE, yacht à vapeur <i>Valhalla</i> , angl., c. Bow G.,	sur lest.
NICE, cutter <i>Aurore</i> , fr., c. Grangeon,	vin.
CANNES, b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	sable.
— b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	—
— b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Ballet,	—
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Dantal,	—
SAINT-MAXIME, tartane <i>Vengeur</i> , fr., c. Cosso,	—
LIVOURNE, tartane <i>Bettina</i> , ital., c. Fornaciari,	terre et charb.

Départs du 4 au 11 Mai 1902

NICE, cutter <i>Aurore</i> , fr., c. Grangeon,	sur lest.
CANNES, b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
— b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Ballet,	—
— b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Dantal,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—
— b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	—
A LA MER, yacht à vap. <i>Valhalla</i> , anglais, c. Row G.	—
SAINT-RAPHAEL, chaland <i>Marie-Alfred</i> , fr., p. Clementin,	—

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MEDECIN
DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs
Avenue de la Costa — Monte Carlo

TÉLÉPHONE

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement du 9 mai courant, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur de Monaco, a déclaré le sieur **Adelmo FRANZANI**, charcutier, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée au 7 du même mois.

M. MARESCAL, juge du siège a été nommé Commissaire et M. RAYBAUDI, syndic provisoire de ladite faillite. Monaco, le 10 mai 1902.

Pour extrait conforme :
Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

AVIS

Les créanciers de la faillite **Jacques BOIDO**, boucher à Monaco, sont invités à se rendre, le 20 mai courant, à 2 heures du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, pour assister à la reddition de compte du syndic définitif, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers du sieur **Adelmo FRANZANI**, charcutier, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 23 mai 1902, à 2 heures du soir, à l'effet de délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un nouveau syndic, s'il y a lieu.

Monaco, le 13 mai 1902.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE VOLONTAIRE

Le mercredi 21 mai 1902, à 9 heures du matin, dans la salle de vente Curssi, boulevard Charles III, à la Condamine, Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un **automobile grand duc à 4 places, 7 chevaux et demi.**

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'Huissier : BLANCHY.

Cabinet de M^e Suffren REYMOND, avocat à Monaco
Villa de Millo

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

APRÈS SURENCHÈRE

Le vendredi vingt-trois mai mil neuf cent deux, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au palais de Justice, il sera procédé à l'adjudication sur saisie immobilière après surenchère d'une

MAISON DE RAPPORT

située à Monaco, quartier de la Condamine, ayant sa façade principale sur le Square Nave, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et confrontant, au nord, la rue des Orangers, au midi, la propriété Aureglia, au levant, la rue du Square Nave et au couchant la propriété Joseph Marquet, figurant au plan cadastral de la Principauté sous le numéro 39 (partie) de la section B, pour une contenance de trois cent cinq mètres carrés.

La vente de cette maison a été poursuivie à la requête des sieurs Michel-Victor BONNIARD et Jean-Louis BONNIARD, tous deux banquiers, demeurant et domiciliés à Embrun (Hautes-Alpes), ayant pour avocat M^e Suffren REYMOND, demeurant à Monaco, villa de Millo, à la Condamine, chez lequel ils ont élu domicile, contre : 1^o la dame Fanny SAUVAN, veuve en premières noces du sieur Emile NAVE, épouse en secondes noces de mon-

sieur Victor BOURGEOIS, capitaine au 7^e bataillon de chasseurs à pied, demeurant ensemble à Antibes, ladite dame prise en sa qualité de tutrice naturelle et légale du mineur Paul-Emile NAVE, et 2^o monsieur Victor BOURGEOIS, pris tant pour assister et autoriser son épouse, qu'au besoin comme co-tuteur, ladite maison appartenant au dit mineur Paul-Emile NAVE.

Cette maison a été adjugée aux sieurs Michel-Victor BONNIARD et Jean-Louis BONNIARD, créanciers poursuivants sus-nommés et qualifiés, pour le prix de 56,000 fr. par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, du 11 avril dernier enregistré, mais les sieurs Constant FERRARIS et Joseph FERRARIS frères, entrepreneurs de maçonnerie associés, demeurant à Monaco, suivant acte reçu au Greffe du 16 avril dernier enregistré, ont formé une surenchère du sixième.

En conséquence et conformément au jugement du Tribunal Supérieur du 6 mai courant enregistré, validant la surenchère, il sera procédé à la nouvelle adjudication de ladite maison sur la mise à prix fixée par les surenchérisseurs, outre les charges, à... **65,500 fr.**

Il est ici déclaré que tous ceux qui voudront conserver des hypothèques légales sur l'immeuble mis en vente, devront les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait à Monaco, le dix mai mil neuf cent deux, par l'avocat soussigné. Signé : Suffren REYMOND.

Enregistré à Monaco, le 13 mai 1902, folio 4, recto case 5. — Reçu un franc. Signé : DE GUIRAUP.

ASSURANCES

Auguste CARLÈS

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^o Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature.

Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICERS : Collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assurances des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles contre les accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse.

Assurances contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier.

Assurances des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

LLOYD NÉERLANDAIS

La plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc.

Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^o vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^o vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

LA « MUTUAL LIFE »

C^o d'Assurances sur la Vie et de Rentes viagères

fondée à New-York en 1843

sous le contrôle du Gouvernement

LA PLUS RICHE ET LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE ENTIER

RICHARD A. Mc CURDY, Président

Direction Générale pour la France : 20, boulevard Montmartre, Paris

529 millions de bénéfices distribués aux Assurés

Garantie : 1 MILLIARD 687 MILLIONS

Emmanuel TREGLIA, seul agent général autorisé dans la Principauté

S'adresser rue Saige ou 12 et 14, rue Caroline MONACO-CONDAMINE

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets

RÉPARATIONS DE MEUBLES



EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIIF MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

Imprimerie de Monaco — 1902

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Mat	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
5	755.2	755.2	755.2	755.5	756.2	17.2	18.5	18.2	17.2	16.2	77	Est faible.	Beau.		
6	757.2	758.2	758.2	758.5	758.8	17.5	19.2	17.2	17.2	16.2	69	id.	id.		
7	756.2	756.5	756.2	755.2	755.2	17.2	18.5	17.2	16.5	16.2	69	id.	Couvert.		
8	752.2	751.2	750.2	747.5	747.2	15.5	17.2	16.2	15.2	13.5	73	id.	Couvert, pluie		
9	748.2	749.2	749.5	750.2	750.2	13.2	15.2	15.2	14.2	14.2	75	Sud faible.	id.		
10	753.2	753.2	754.2	754.5	754.8	17.2	18.2	17.2	15.2	11.3	70	id.	Beau.		
11	756.2	755.2	755.2	754.5	754.8	16.2	17.5	17.2	16.2	14.5	74	id.	Variable.		
DATES					5	6	7	8	9	10	11				
TEMPÉRATURES EXTRÊMES					Maxima.	18.8	19.2	18.7	18.2	15.4	18.4	17.8			
					Minima.	16.2	16.2	15.8	13.5	13.2	14.2				

Pluie tombée : 11mm 2